

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

## PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOU MIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 a) de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/97/8-A/Add.3**

3 septembre 1997  
ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET NÉPAL 3718.01

### Aide aux écoles primaires

Durée du projet	Quatre ans et quatre mois (de la mi-avril 1998 à la mi-août 2002)
Nombre de bénéficiaires	250 000
Coût total pour le PAM	15 027 600 dollars
Coût total pour le gouvernement	3 522 700 dollars
Coût total du projet	18 550 300 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En mai 1997, le taux de change était de 35,7 roupies népalaises pour un dollar.

### RÉSUMÉ

Le projet appuiera l'objectif prioritaire du Gouvernement de Sa Majesté du Népal, à savoir la mise en valeur des ressources humaines du pays, en particulier dans le domaine de l'éducation primaire. Il contribuera à améliorer la fréquentation scolaire et à réduire l'absentéisme des élèves du primaire l'après-midi; à accroître leur capacité d'attention et d'apprentissage en combattant dans l'immédiat le problème de la faim; à réduire l'intensité et l'incidence des infections parasitaires intestinales chez les écoliers par des opérations de déparasitage; à sensibiliser le personnel scolaire et les collectivités à la condition féminine et en particulier à la nécessité d'instruire les filles et d'assurer la participation des femmes au projet. Le projet sera mis en oeuvre dans les districts qui répondent aux critères de sélection suivants: déficit alimentaire; importants besoins en matière d'éducation (notamment pour ce qui est des filles); activités appuyées par le projet de développement de l'éducation primaire de base (PEPB) financé par un ensemble de donateurs dont la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAD), l'Organisme danois pour le développement international (DANIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Union européenne (UE), l'Organisme norvégien pour le développement international (NORAD), l'Organisme finlandais pour le développement international (FINNIDA) et l'Agence nipponne pour la coopération internationale (JICA).

Une mission d'examen préalable et d'évaluation (PAM/UNESCO/OMS), qui s'est rendue au Népal en mai 1997, a recommandé que le nombre de bénéficiaires, de 200 000 la première année, soit porté l'année suivante à 250 000, répartis dans 12 districts (les huit districts de la phase actuelle plus quatre autres). Elle a aussi recommandé que la ration soit réduite et que sa composition soit modifiée. Le calendrier des activités du projet a été établi de manière à ce qu'il coïncide avec le nouveau calendrier scolaire fixé par le gouvernement.

Les activités du projet seront mises en oeuvre en étroite coordination avec le PEPB, l'OMS et les donateurs bilatéraux.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: J. Cheng-Hopkins tel.: 6513-2209

Coordonnateur de programmes: T. Araia tel.: 6513-2359

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



## ANALYSE DES PROBLEMES

1. Le Népal, selon la classification des Nations Unies, est l'un des pays les moins avancés (PMA), c'est-à-dire parmi les plus pauvres et les plus démunis du monde. De fait, selon certains critères, il arrive au dernier rang. Avec un revenu par habitant de seulement 190 dollars - soit le huitième plus bas du monde - il figure au 151ème rang sur 174 selon l'indicateur de développement humain. Officiellement, environ 40 pour cent de la population vit dans la misère absolue.
2. Le Népal est un pays à déficit vivrier. La population croît plus rapidement que la production vivrière dans la plupart des régions et 45 des 75 districts du pays connaissent un déficit alimentaire. Plus de 80 pour cent de la population vit de l'agriculture de subsistance dont la contribution au produit intérieur brut (PIB) n'est toutefois que de 40 pour cent. Classé par la FAO comme pays à bas revenu et à déficit vivrier, le Népal a un indice global de la sécurité alimentaire des ménages de 75,1. Dans les zones de collines et de montagnes, ainsi que dans certaines poches de la ceinture du Terai, les paysans n'arrivent pas à couvrir tous les besoins de la famille.
3. La malnutrition est endémique, en particulier chez les nourrissons et les enfants de moins de cinq ans. Les deux tiers des décès d'enfants de moins de cinq ans sont associés à la malnutrition. L'état nutritionnel des enfants, et en particulier des filles, pâtit du régime et des habitudes alimentaires locales et d'une mauvaise répartition des aliments entre les membres de la famille. Une mission de l'OMS a établi en 1996 que la prévalence des parasites gastro-intestinaux chez les enfants en âge d'aller à l'école primaire est supérieure à 90 pour cent. L'ankylostome est une cause courante d'anémie ferriprive chez les enfants. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 118 pour 1 000 enfants nés vivants.
4. Au Népal, les femmes et les filles souffrent davantage de la pauvreté et de ses conséquences. Il semble qu'il y ait une préférence marquée pour les enfants mâles et le Népal est l'un des très rares pays au monde où l'espérance de vie des hommes est supérieure à celle des femmes. La législation reste plus favorable aux hommes qui seuls jouissent de droits d'accès à la terre. Alors que toute l'économie agraire du Népal repose sur les femmes, celles-ci n'ont aucun ou quasiment aucun droit de contrôle sur la terre et ses produits. Cela se répercute sur la répartition et la consommation des aliments dans la famille, au détriment des femmes et des filles. La prérogative masculine en ce qui concerne l'accès aux ressources - nourriture, éducation, santé - et le contrôle de ces ressources limite la capacité psychologique et physique des femmes et des filles de participer aux décisions de la communauté et perpétue le cercle vicieux de la pauvreté et de l'illettrisme féminins.
5. Le Népal a le taux d'alphabétisation des adultes le plus bas d'Asie du Sud et le quatrième plus bas au monde: 26 pour cent. Pour les femmes, ce taux est de 13 pour cent, soit la moitié seulement. Il y a plus de 23 000 écoles primaires et plus de 82 000 instituteurs au Népal mais moins de la moitié d'entre eux ont reçu une formation et un cinquième seulement sont des femmes. Toutefois, les divers types de formation prévus par le PEPB devraient promouvoir la formation de femmes à l'enseignement. Le taux de fréquentation des enseignants est inférieur à 60 pour cent et le temps effectif d'enseignement est considérablement inférieur. En 1995, 42 pour cent des enfants inscrits en première année ont redoublé et 21 pour cent ont abandonné. Les écoles primaires sont mixtes mais, en 1995, 40 pour cent seulement des élèves étaient des filles. Celles-ci continuent d'être victimes de coutumes discriminatoires. Qui plus est, en milieu urbain, où le niveau de vie est plus élevé et la demande plus forte, l'accès à l'éducation de la population est nettement plus grand qu'en milieu rural.



6. La faim empêche les enfants de fréquenter régulièrement l'école et de se concentrer en classe. Environ 40 pour cent des élèves des districts des collines doivent marcher pendant 30 à 45 minutes pour se rendre à l'école, souvent sur un terrain accidenté. Beaucoup de ceux qui habitent près de l'école rentrent manger chez eux pendant la pause de la matinée et souvent ne retournent pas à l'école.
7. Toutefois, le gouvernement accorde une priorité élevée à l'éducation depuis quelques années. La part de ce secteur dans le budget de l'Etat est actuellement de 13,3 pour cent, dont 55 pour cent pour l'enseignement primaire. Conscient de la nécessité d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines, le gouvernement s'est fixé pour objectif que le taux d'alphabétisation des adultes atteigne 67 pour cent et le taux d'inscription dans le primaire 100 pour cent d'ici l'an 2000. Le Programme d'alimentation scolaire (PAS) fait partie intégrante de la stratégie du gouvernement en matière d'éducation, de même que d'autres grands programmes de construction d'écoles et de fourniture d'un enseignement primaire de qualité, programmes qui bénéficient de financements extérieurs généreux, notamment du PEPB.

## AIDE ANTERIEURE DU PAM

8. L'aide du PAM dans le domaine de l'éducation a démarré en novembre 1972 avec un volet du projet No. 709 — "Alimentation des mères, des nouveau-nés et des enfants d'âge préscolaire". Elle s'est poursuivie avec le projet No. 3718 — "Appui aux programmes visant à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé/nutrition et d'éducation", approuvé par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) à sa vingt-sixième session, en décembre 1988, pour un coût total de 12 283 800 dollars. En juin 1995, une mission s'est rendue dans le pays pour évaluer l'opportunité de poursuivre le projet et a conclu que pour trois des quatre volets (santé, institutions d'aide sociale, garderies) les objectifs n'avaient pas été atteints et que l'aide alimentaire ne semblait pas justifiée. La mission a recommandé de mettre un terme à ces trois composantes à la fin de 1995 et de réorienter l'aide du PAM exclusivement sur le secteur de l'éducation.
9. La mission a recommandé que le projet soit prolongé et reciblé exclusivement sur l'éducation primaire dans huit des districts souffrant d'un déficit alimentaire et de lacunes dans le secteur de l'éducation pendant une période de 18 mois à partir de janvier 1996. A sa quarantième session, en novembre 1995, le PAM a approuvé une augmentation budgétaire de 5 049 702 dollars visant à financer les produits supplémentaires requis pour alimenter jusqu'à 200 000 élèves du primaire pendant 315 jours. Le projet a été prolongé (sans engagement additionnel de produits alimentaires) jusqu'à la mi-avril 1998, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
10. Il était aussi prévu que 12 mois après le démarrage de la phase actuelle, les résultats seraient examinés et la possibilité d'une contribution future du PAM au secteur de l'éducation serait évaluée. En mai 1997, le PAM a dépêché sur place une mission d'examen préalable et d'évaluation, composée d'experts de l'UNESCO et de l'OMS, d'un spécialiste de la logistique du PAM et d'un consultant du PAM sur les questions relatives aux femmes. Les principales conclusions et recommandations de la mission concernant l'aide future du PAM sont résumées à l'annexe III.



## OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ESCOMPTES

11. L'objectif à long terme du projet est d'aider le Gouvernement du Népal à atteindre son objectif prioritaire, à savoir la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans le domaine de l'éducation primaire.

### Objectifs immédiats

12. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants:
  - a) contribuer à améliorer la fréquentation scolaire et à réduire l'absentéisme l'après-midi;
  - b) accroître la capacité d'attention et d'apprentissage des élèves en combattant dans l'immédiat le problème de la faim;
  - c) sensibiliser le personnel scolaire et les collectivités à la condition féminine, et en particulier à la nécessité d'instruire les filles et d'assurer la participation des femmes au projet; et
  - d) réduire l'intensité et la prévalence des infections parasitaires intestinales chez les écoliers par des opérations de déparasitage, ce qui renforcera les avantages du projet en matière d'éducation et de nutrition.

### Résultats escomptés

13. Les résultats escomptés du projet sont les suivants:
  - a) les taux de fréquentation quotidienne seront portés à au moins 80 pour cent des inscriptions initiales;
  - b) une collation sera fournie à 200 000 élèves du primaire dans 10 districts pendant 280 jours durant l'année scolaire 1998/99 et à 250 000 élèves du primaire dans 12 districts pendant 630 jours les trois années scolaires suivantes;
  - c) une formation axée sur les besoins des femmes sera organisée pour au moins 1 000 formatrices au niveau des villages, et les collectivités seront encouragées à accroître la fréquentation féminine d'au moins cinq pour cent par an. La participation des femmes à la gestion du programme d'alimentation scolaire devrait augmenter d'au moins 10 pour cent chaque année. Les collectivités devraient présenter des plans d'action et des rapports de situation; et
  - d) les enfants mentionnés sous b) ci-dessus recevront deux doses de mebendazole par année, et le programme d'éducation sanitaire comprendra des mesures de prévention des infections parasitaires et de diffusion des règles d'hygiène de base auprès des écoliers. Des affiches et autre matériel d'information seront distribués dans les écoles.

## ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

### Fonctions

14. L'aide du PAM incitera les élèves à fréquenter régulièrement l'école et contribuera, en tant qu'apport alimentaire, à soulager la faim. Elle aura aussi pour rôle d'assurer divers types de



formation: sensibilisation aux besoins des femmes, formation de formateurs, formation à l'alphabétisation des adultes. Enfin, elle sera le moyen de lancer une campagne de déparasitage dans les écoles primaires.

### **Apports alimentaires et justification du choix des produits**

15. L'année scolaire au Népal, qui commençait à la mi-janvier, débutera désormais à la mi-août. L'année scolaire 1998/99 comptera 16 mois, de la mi-avril 1998 à la mi-août 1999. A partir de cette date, l'année scolaire comptera à nouveau 12 mois jusqu'à la mi-août de l'année suivante. Dans tous les cas la durée des grandes vacances sera de deux mois.
16. Pendant la durée du projet, le PAM fournira 18 150 tonnes d'aliments composés produits localement (40 pour cent de blé, 40 pour cent de maïs, 20 pour cent de soja), 2 135 tonnes de beurre végétal et 3 205 tonnes de sucre. Le sucre sera ajouté aux aliments composés à raison de 15 pour cent de sucre pour 85 pour cent d'aliments composés. La ration journalière par tête comprendra 100 grammes de ce mélange (85 grammes d'aliments composés et 15 grammes de sucre) et 10 grammes de beurre végétal, ce qui correspond environ à 441 kilocalories, dont 13 pour cent de lipides et 11,5 pour cent de protéines plus des micronutriments. Seront servies au total pendant l'année scolaire 1998/99 56 millions de rations quotidiennes à 200 000 élèves pendant 280 jours, et pendant les trois années scolaires de 1999 à 2002 157,5 million de rations à 250 000 élèves pendant 630 jours.

## **STRATEGIE DU PROJET**

### **Stratégie d'exécution**

17. Le Programme d'alimentation nutritive dans les écoles primaires (PANEP), ancien Programme d'alimentation nutritive (PAN), qui travaille avec le PAM depuis plus de 15 ans, sera responsable de la manutention des vivres ainsi que de la gestion des articles non alimentaires au niveau central et dans les districts. Le PANEP, qui relevait précédemment du Conseil d'aide sociale, a été entièrement intégré au Ministère de l'éducation, conformément à la recommandation des missions d'évaluation de juin 1995 et de mai 1997. En tant que service de gestion du projet il sera chargé de la mise en oeuvre du PAS. Le Secrétaire d'Etat à l'éducation supervisera le projet et veillera à ce qu'il bénéficie de dotations budgétaires suffisantes, en particulier pour l'exécution du PANEP. Dans les districts, le projet sera placé sous l'autorité de fonctionnaires de l'éducation qui seront assistés par les administrateurs des écoles et le personnel régional et local du PANEP.
18. Le PANEP organisera l'acheminement des produits à partir des points de livraison un jour par mois, toujours fixé à l'avance. Le transport jusque dans les écoles et la gestion du programme — y compris le stockage des produits, la préparation des aliments et la distribution des rations — seront à la charge des collectivités locales et des parents. L'heure des repas, actuellement fixée à 9 heures pour les écoles du matin et à 13 heures pour les autres, sera ajustée en consultation avec les collectivités locales et les parents pour prévenir l'absentéisme l'après-midi et combattre dans l'immédiat le problème de la faim. Dans chaque école, le Comité de gestion de l'alimentation (CGA) surveillera la gestion des vivres. Les femmes ne sont guère représentées à ces comités en raison des obstacles à leur participation aux activités communautaires et du peu de disponibilité que leur laissent les tâches domestiques et agricoles. En collaboration avec les organismes publics et les collectivités, le PAM s'attachera à réaliser la parité entre les sexes.



19. Les instituteurs distribueront deux fois par an les médicaments contre les vers intestinaux. Ils contrôleront aussi la gestion des produits alimentaires et recevront une formation sanitaire de base.
20. La préparation des aliments sera confiée au préposé aux stocks ou, à défaut, au Comité de gestion de l'alimentation qui mettra les parents à contribution par roulement ou recrutera à cet effet un cuisinier. Son salaire sera financé par la participation en espèces que les CGA sont autorisés à demander aux parents (cinq roupies par écolier et par mois) pour les frais de collecte, d'entreposage et de préparation des aliments. Les parents qui n'ont pas les moyens de payer en seront dispensés mais devront donner de leur temps, par exemple en aidant à transporter les produits des centres de distribution aux écoles et en récoltant du bois de feu.
21. Le PANEP demandait aux écoles de verser une petite somme payable d'avance en contrepartie de la valeur des sacs et récipients d'huile en plastique vides. La mission de mai 1997 a recommandé qu'il soit mis un terme à cette pratique et que le produit de la vente des récipients vides soit utilisé par chaque école et son CGA comme capital supplémentaire de démarrage pour la gestion du programme d'alimentation scolaire.

### **Calendrier d'exécution**

22. Au cours de la dernière période de l'année scolaire 1997/98, qui se termine à la mi-avril, 150 000 à 160 000 écoliers de cinq districts du Moyen pays et de trois districts du Teraï auront régulièrement bénéficié des services du PAS.
23. Pendant la phase d'élargissement proposée, quatre nouveaux districts s'ajouteront aux huit bénéficiant déjà d'une aide, selon le calendrier suivant:
  - a) de la mi-avril 1998 à la mi-août 1999: 200 000 bénéficiaires de 10 districts (dont deux nouveaux); et
  - b) de la mi-août 1999 à la mi-août 2000: 250 000 bénéficiaires de 12 districts (dont deux nouveaux).
24. La carte qui figure à la fin du présent document montre les huit districts couverts par le PAS depuis janvier 1996 et les quatre autres districts que la mission de mai 1997 a recommandé d'inclure en priorité parmi les bénéficiaires de l'élargissement proposé.
25. Une mission d'examen à mi-parcours devrait être dépêchée sur place vers la fin de l'année scolaire 1999/2000 pour faire rapport sur les progrès réalisés.

### **Modalités de l'aide alimentaire**

26. Il est envisagé de produire ou d'acheter localement tous les produits alimentaires, formule qui s'est toujours et indubitablement avérée d'un bon rapport coût-efficacité, tant sur le plan financier que sur celui du délai d'exécution. L'achat de produits locaux stimule la production agricole et favorise le développement actif d'une industrie locale d'aliments composés. Cela permet en outre de réduire les coûts de transport maritime et terrestre, puisque la plupart des produits sont livrés directement aux entrepôts du PANEP dans la région ou le district.

### **Logistique**

27. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires achetés au niveau local ou régional seront directement livrés par les fournisseurs aux entrepôts du PANEP. Celui-ci se chargera de les acheminer avec ses propres camions ou en louant les services de porteurs privés jusqu'aux points de



déchargement ou aux centres de distribution. De quatre à 12 points de distribution seront créés dans chaque district et chacun desservira 20 écoles. Le transport jusqu'à destination finale sera assuré par des membres de la collectivité ou par des porteurs recrutés par le CGA, qui fera stocker les produits dans un entrepôt à l'école ou en un lieu sûr qu'il aura désigné dans le village.

## Retrait

28. Ce n'est que récemment que le projet s'est transformé en programme d'appui au développement de l'éducation dans le pays. Il relève désormais du Ministère de l'éducation et il est strictement ciblé sur les districts les plus touchés par la misère et l'insécurité alimentaire. Grâce à ces changements et aux autres améliorations apportées à sa conception et à sa gestion pendant cette phase, le projet pourra effectivement jouer le rôle qui lui revient dans la stratégie d'éducation du gouvernement, d'autant que sa durabilité se trouve considérablement accrue par le fait qu'il est placé sous l'autorité du Ministère de l'éducation et que les collectivités locales sont associées à sa gestion. Pendant la phase en cours, le projet continuera de promouvoir la prise de responsabilités par les autorités nationales et locales en mettant plus que jamais l'accent sur la lutte contre la pauvreté.

## BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

29. Pendant l'année scolaire 1998/99, 200 000 écoliers des zones rurales de 10 districts (trois seulement dans le Terai) bénéficieront immédiatement du projet. L'année suivante, deux nouveaux districts du Moyen pays seront ajoutés, ce qui portera le nombre total de bénéficiaires immédiats à 250 000. On estime que parmi ces bénéficiaires il n'y aura que 66 000 filles la première année et 82 500 la deuxième, étant donné leur faible taux de scolarisation, en particulier dans les districts des collines. Toutefois, l'aide alimentaire du PAM sera utilisée pour améliorer les taux féminins d'inscription et de fréquentation scolaires afin d'équilibrer le rapport filles/garçons dans le primaire, qui est actuellement de un pour trois.

## Ciblage

30. Les quatre nouveaux districts qui bénéficieront du projet seront sélectionnés sur la base des critères déjà appliqués dans la phase initiale du programme d'alimentation scolaire, à savoir: déficit alimentaire; lacunes graves dans le secteur de l'éducation (faible taux d'inscription, notamment des filles, dans le primaire; faible pourcentage de filles dans le primaire; taux d'abandon élevé); activités appuyées par le projet de développement de l'éducation primaire de base (PEPB). Par ailleurs, la mission de mai 1997 a recommandé que les districts supplémentaires à sélectionner sur la liste des districts pauvres soumise par le gouvernement soient géographiquement proches des districts bénéficiant déjà du projet et qu'aucun autre district du Terai ne figure parmi eux.
31. Dans les districts choisis, toutes les écoles primaires au sens strict (ce qui exclut les sections primaires des écoles secondaires inférieures et les écoles secondaires) répondant aux critères suivants seront prises en considération:
- a) existence d'un CGA en activité, créé par l'assemblée générale des parents et des membres de la collectivité et comprenant au moins 25 pour cent de femmes;
  - b) volonté déclarée du CGA d'organiser le transport des vivres à partir des points de distribution, la préparation des aliments et la distribution des rations, soit en prélevant une contribution en espèces auprès des parents soit en répartissant les tâches entre eux par roulement;



- c) possibilité d'approvisionnement en eau à une distance raisonnable de l'école; et
- d) espace approprié pour entreposer les produits et cuisiner.

Les écoles seront inscrites sur la liste des bénéficiaires du PAS qu'une fois vérifié qu'elles remplissent ces conditions.

32. Traditionnellement, au Népal, beaucoup d'enfants d'âge préscolaire - trois à cinq ans - sont inscrits dans les écoles primaires; dans certaines classes de première primaire, ils représentent jusqu'à 50 pour cent de l'effectif. Cette pratique tend à s'amplifier lorsqu'il existe un programme d'alimentation scolaire, que ce soit parce que les parents manquent de temps pour s'occuper des plus jeunes, qu'ils sont intéressés par la ration alimentaire ou qu'ils estiment que même tout petits les enfants peuvent tirer profit de l'école. Il a été jugé inopportun d'essayer d'exclure ces enfants du PAS. C'est pourquoi 25 à 50 pour cent des bénéficiaires sont des enfants trop jeunes pour être en première année de primaire. Pour résoudre ce problème, le PEPB met sur pied une composante spéciale dans 36 des 75 districts du pays. Tous les enfants inscrits dans les écoles primaires publiques des districts sélectionnés bénéficieront de l'aide du PAM. En se limitant aux écoles publiques des zones rurales, le projet ciblera automatiquement les familles relativement démunies.

### Avantages

33. Les enfants recevront régulièrement une collation enrichie de nutriments et de vitamines et des médicaments contre les parasites intestinaux, ce qui contribuera à améliorer leur état de santé général et leur état nutritionnel. D'autres apports dans le domaine de la santé — matériel d'éducation sanitaire, formation des maîtres, amélioration dans certaines écoles des services sanitaires — combineront leurs effets pour créer un environnement sain et hygiénique dans les écoles. Les enfants et leurs familles bénéficieront d'un accès amélioré et durable à l'éducation et l'alimentation des ménages posera moins de problèmes puisque les parents n'auront plus à fournir de collation ou de repas à leurs enfants. L'appui du programme aux tout petits inscrits à l'école primaire libérera un peu les mères et permettra aux fillettes de fréquenter l'école. Toutefois, la présence de très jeunes enfants dans les classes risque d'avoir un effet négatif sur l'enseignement.
34. Les membres de la collectivité, en particulier les femmes, auront grâce au projet la possibilité de participer à l'organisation et à la gestion du PAS. Les femmes bénéficieront en outre d'une formation de sensibilisation à leurs besoins et à leurs droits et d'une initiation à la participation communautaire.

### Effets escomptés du projet sur les femmes

35. Le projet appuiera directement la politique gouvernementale de promotion de l'éducation féminine en octroyant des bourses aux filles, en supprimant diverses contributions et en recrutant des enseignantes.
36. Pour encourager les mères et les femmes de la collectivité à participer au projet, les cours d'initiation s'adressant aux femmes se poursuivront au niveau du district et du village pour un coût estimé de 25 000 dollars. Leur présence accrue dans les CGA permettra aux femmes de jouer un rôle plus important dans la gestion des produits alimentaires et donc de participer plus activement au PAS. L'alphabétisation fonctionnelle devrait aussi aider les femmes rurales à gagner confiance en elles, à mieux défendre leur propre cause et à jouer un rôle plus actif.
37. Le projet comportera aussi une série de programmes de formation et de sensibilisation ciblés tant sur les femmes que sur les hommes. Divers sujets seront couverts: statut socio-économique de la



femme, sens de l'initiative et affirmation de soi, cohésion et dynamique de groupe, droits des femmes au regard de la loi, droits des enfants, compétences organisationnelles. La stratégie sera axée sur le module de formation de formateurs de manière à créer, par effet multiplicateur, une masse critique de formateurs issus de la collectivité, ce qui contribuera au renforcement durable des capacités locales. Ces activités ne s'adresseront pas qu'aux mères mais aussi aux pères et à la collectivité dans son ensemble: il s'agira de promouvoir le souci d'équité entre les sexes et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et de doter la collectivité d'instruments d'évaluation qui permettront aux femmes, dans leur rôle de parents et de membres de la collectivité, d'identifier des indicateurs d'amélioration de leur vie et de celle de leurs filles. Le coût de ces activités de formation est estimé à 72 000 dollars.

38. Les cours d'éducation sanitaire et nutritionnelle de base seront particulièrement utiles aux femmes et aux filles qui apprendront à mieux préparer les aliments. Les femmes qui, avec les travailleurs sanitaires des dispensaires, participeront en tant que volontaires aux activités de déparasitage, recevront des incitations à suivre le complément de formation qui sera proposé dans ce domaine.

## APPUI AU PROJET

39. Le projet sera mis en oeuvre en étroite coordination avec le PEPB qui est financé par la Banque mondiale, la BAD, DANIDA, l'UNICEF, l'UE, NORAD, FINNIDA et la JICA. Le PEPB a plusieurs objectifs: construction et réparation d'écoles, réforme des programmes d'enseignement, formation des maîtres, fourniture de manuels, amélioration de la scolarisation des filles, etc. Sa deuxième phase, d'un coût estimatif de 250 millions de dollars, sera opérationnelle de 1998 à 2002. La mission de mai 1997 a jugé très bénéfique la coordination étroite entre le PAS et le PEPB: elle crée des synergies qui rehaussent leurs effets respectifs. Le PEPB prévoit aussi la création d'établissements communautaires préscolaires qui devraient renforcer l'appui de la collectivité et des parents au projet. Tout établissement de ce type situé près d'une école primaire bénéficiant de l'aide du PAM pourra aussi prétendre à ses avantages. Une formation à tous les niveaux sera organisée dans les différentes activités du projet de manière à améliorer ses perspectives de succès et de durabilité.
40. L'action contre les parasites intestinaux sera menée par l'OMS qui fournira une assistance technique. L'OMS sera responsable de la formation du personnel sanitaire, de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation d'impact. Ce volet, dont le coût est estimé à 200 000 dollars, sera financé par l'opération Micronutriments de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le programme de déparasitage du Ministère de la santé, qui consiste à distribuer des comprimés aux enfants de deux à cinq ans, complète l'action du projet dans ce domaine qui s'adresse aux enfants de plus de cinq ans.
41. En collaboration avec l'Association médicale japonaise, la JICA exécute un projet sanitaire scolaire et communautaire qui comporte un volet déparasitage dans un district non couvert par le PAM. La JICA et le PAM sont convenus de se communiquer les données de base et de se consulter sur des questions techniques en cas de besoin.

## TTEM

42. En tant que PMA, le Népal a droit à une subvention de 50 pour cent du coût du transport (estimé à 100 dollars la tonne) jusqu'aux points de distribution. Une nouvelle matrice TTEM sera établie



avant le commencement du projet. En tout état de cause, le remboursement du PAM ne dépassera pas un maximum de 54,26 dollars par tonne.

### Articles non alimentaires

43. La mission de mai 1997 a établi une liste des articles non alimentaires que le gouvernement devrait solliciter directement auprès des donateurs bilatéraux. Il faudrait en particulier renouveler le parc de camions du PANEP, vieillissant et en partie hors d'usage. On pourrait aussi accroître les dotations budgétaires pour recourir le cas échéant à des entreprises privées locales de transport.
44. Le PAM fournira les articles non alimentaires suivants: marmites, casseroles, louches et mesures (25 000 dollars); 20 tentes-entrepôts mobiles d'une capacité de 80 à 120 tonnes (100 000 dollars, compris dans la subvention de l'entreposage et de la manutention).

### Suivi et évaluation (S&E)

45. Le système de suivi et d'évaluation (S&E) a été rationalisé par une mission spécifique en avril 1996. Presque toutes les recommandations qu'elle a faites ont été appliquées et le système actuel peut pour l'essentiel être maintenu. Toutefois, plusieurs modifications lui seront apportées en vue de l'améliorer: utilisation d'une liste type de contrôle pour un suivi plus systématique sur le terrain; simplification du rapport mensuel, établi au niveau central et non plus au niveau du district; inclusion dans les rapports mensuels de district, les listes de contrôle des visites sur le terrain, les rapports intérimaires trimestriels et les rapports d'exécution, des registres mensuels de fréquentation des écoliers et de renseignements sur les volets relatifs à la formation et à l'avancement de la cause féminine. Les chiffres relatifs à la fréquentation scolaire seront ventilés par sexe et le PANEP sera rendu responsable de tous les aspects de la gestion du projet, y compris le suivi sur le terrain et la préparation des rapports. Une définition plus claire des responsabilités et des structures hiérarchiques devrait contribuer à rendre le suivi et l'évaluation plus efficaces.
46. **Déparasitage.** Les données relatives à ce volet seront incluses dans le système de suivi et d'évaluation du PAS. Les rapports du Ministère de la santé permettront d'examiner l'évolution de l'incidence et de l'intensité des infections parasitaires intestinales et d'autres paramètres (notamment l'état nutritionnel). Ces rapports seront transmis pour information au PANEP et au PAM.

## VIABILITE DU PROJET

### Viabilité technique

47. La mission de mai 1997 a conclu que le bilan de la phase actuelle est très positif et que la structure d'exécution du projet est en place. Elle a recommandé la poursuite du projet et son élargissement dans une mesure raisonnable. Le PANEP, qui a une longue expérience de l'aide du PAM, relève désormais à part entière du Ministère de l'éducation (conformément à la recommandation de la mission de 1995). En tant que service de gestion du projet au ministère, il sera chargé d'exécuter le PAS. Le gouvernement accorde une priorité élevée à l'éducation, en particulier à l'enseignement primaire, et continuera d'appuyer le PAS.
48. La production locale d'aliments composés a été examinée par une mission du PAM chargée des achats en juin 1996 et par la mission d'examen préalable et d'évaluation de mai 1997, qui ont toutes deux émis un jugement très favorable. La mission chargée des achats a recommandé de



modifier la formule des aliments composés dans les proportions suivantes: blé 40 pour cent; maïs 40 pour cent; soja part réduite à 20 pour cent. Cette recommandation sera appliquée. Le nouveau mélange aliments composés/sucre présentera plusieurs avantages, à savoir:

- a) réduction des coûts de production;
  - b) simplification de la logistique;
  - c) réduction du temps de cuisson et des besoins de bois de feu;
  - d) réduction des pertes de micronutriments par excès de cuisson; et
  - e) le goût du *haluwa*<sup>1</sup> sera plus homogène et il n'y aura pas de gaspillage de sucre.
49. Le déparasitage des écoliers par administration de deux doses de mebendazole par année a donné de bons résultats, comme l'a indiqué en juin 1996 une équipe de l'OMS. Cette organisation a mis au point un plan d'action qui a été approuvé par le Ministère de la santé.

### Viabilité économique

50. Les aliments composés de production locale ont été jugés à la fois acceptables et économiques. L'application de la nouvelle formule améliorée suppose certains investissements dans l'équipement mais il existe un marché potentiel au Népal et dans les pays voisins. Quoique d'un coût relativement modeste au niveau des écoles, l'exploitation du projet entraîne des dépenses tant pour les parents que pour les écoles. Il est donc important que son élargissement à de nouvelles écoles et à de nouveaux districts repose sur une approche participative partant de la base.
51. Le gouvernement devra soigneusement analyser le rapport coûts/avantages résultant de l'extension du projet à des écoles éloignées, le coût d'acheminement des produits jusqu'aux points de distribution pouvant être prohibitif.

## RISQUES

52. L'expérience accumulée depuis janvier 1996 rend l'exécution du projet proposé relativement prévisible. Le bien-fondé de l'élargissement doit être soigneusement examiné en tenant compte de la capacité du Ministère de l'éducation et du PANEP de l'exécuter ainsi que de leurs ressources en personnel. Les problèmes structurels dont souffre le secteur de l'éducation — grand nombre d'enfants trop jeunes dans les petites classes, enfants trop âgés dans le primaire, infime proportion d'enseignantes — sont des facteurs à prendre en considération car ils peuvent entraver la réalisation des objectifs visés. Une coopération permanente et étroite avec le PEPB est conseillée afin de minimiser les risques.

### Environnement

53. La préparation du *haluwa* à l'école, pourtant assez simple, peut être améliorée, qu'il s'agisse de faciliter l'accès à des quantités suffisantes d'eau potable, de faire appliquer les règles d'hygiène de base ou d'assurer l'approvisionnement en bois de feu. Il faudra envisager la possibilité de recourir à d'autres sources d'énergie.

<sup>1</sup> Le *haluwa* est un gâteau à base d'aliments composés, de sucre, de beurre végétal et d'eau. Si le sucre est déjà mélangé aux aliments composés, le temps de préparation du *haluwa* à l'école peut être réduit de moitié.



## EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE A L'EGARD DE L'AIDE

54. Toute l'aide alimentaire fournie par le PAM sera produite ou achetée sur place, ce qui ne manquera pas de stimuler la production locale de blé, de maïs, de soja, de sucre et de beurre végétal.
55. Le volet déparasitage sera financé par le produit de la vente d'huile Canola fournie par le Canada. La production annuelle d'huile végétale étant estimée à 115 990 tonnes et les besoins du marché à environ 189 990 tonnes, il ne devrait pas y avoir de perturbation importante du marché.
56. Au niveau de la collectivité et des ménages, la distribution de collations dans les écoles ne devrait pas non plus perturber le marché car le projet ne sera appliqué que dans les districts souffrant d'un déficit vivrier. Les collations ne couvrent qu'une partie des besoins alimentaires des ménages et ne peuvent donc pas créer de dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire.
57. Les collectivités locales sont vivement encouragées à participer au PAS, ce qui réduira la dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide extérieure. Cela étant on ne s'attend pas à ce que le gouvernement ni les collectivités locales soient à même de prendre la relève du PAS dans un avenir prévisible.

## COÛTS DU PROJET

58. Les coûts du projet sont ventilés comme suit:

### VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur totale (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Aliments composés <sup>2</sup>	18 150	390	7 0
– Sucre <sup>2</sup>	3 205	410	1 3
– Beurre/huile végétale	2 135	920	1 9
<b>Total partiel des produits</b>	<b>23 490</b>		<b>10 3</b>
Transport maritime et terrestre			1 3
Surveillance/inspection de la qualité			13 7
Transport jusqu'aux points de distribution		54.26	1 2
Stockage et manutention (subvention du PAM de 50 pour cent)			
<b>Total partiel, coûts opérationnels directs</b>			<b>13 0</b>
<b>B. Coûts de soutien directs</b>			
Articles non alimentaires			25 0
Cours d'initiation dans les districts et les villages			25 0
Formation de formateurs axée sur les femmes			72 0
Suivi et évaluation			50 0



## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur totale (dollars)
Mission de contrôle			10 0
<b>Total partiel, coûts de soutien directs</b>			<b>182 0</b>
<b>Total des coûts directs</b>			<b>13 1</b>
<b>C. Coûts de soutien indirects</b> (13,9 pour cent du total des coûts directs)			<b>1 8</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>15 0</b>
<b>COÛTS POUR LE GOUVERNEMENT</b>			
– Manutention, transport et distribution des produits alimentaires			2 1
– Personnel			674 6
– Fournitures et matériel			189 2
– Salaires en espèces des travailleurs			19 0
– Fournitures de bureau			38 2
– Dépenses de fonctionnement, y compris frais de déplacement pour le contrôle			291 7
– Entretien			140 0
<b>COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT</b>			<b>3 5</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et gouvernement)</b>			<b>18 5</b>

Coûts pour le PAM en pourcentage du coût total: 84 pour cent

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation du projet. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier dans le temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

<sup>2</sup> Les aliments composés (blé, maïs et soja) et le sucre seront produits localement.

## COORDINATION ET CONSULTATION

59. Depuis la formulation initiale de l'avant-projet, il y a eu des consultations constantes avec les institutions des Nations Unies et les grands donateurs qui appuient le secteur de l'éducation au Népal, en particulier par l'intermédiaire du PEPB.

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

60. Il est recommandé au Conseil exécutif d'approuver ce projet.